

Brugnoli et le docteur Bosi, chargés d'aviser par le Conseil provincial, ont pris des mesures rigoureuses pour l'isolement des cholériques, après avoir constaté la mort de 3. L'importation paraît s'être faite par les travailleurs de Vernazza. Il faut donc se tenir sur ses gardes.

VACCINATION OBLIGATOIRE.—Le Reichstag allemand vient d'adopter, à une assez forte majorité, le projet de loi sur la vaccination obligatoire :

1^o La vaccination est obligatoire pour tout enfant, avant qu'il ait atteint l'âge de deux ans, s'il n'a pas eu la petite vérole avant ce terme ;

2^o La revaccination est obligatoire pour tout écolier et doit s'opérer pendant l'année où il a atteint la douzième année de son âge, à moins cependant qu'on ne puisse prouver que cet enfant a eu la petite vérole dans les cinq dernières années ou qu'il a été revacciné.

Les autres articles de la loi traitent du procédé à suivre et de la qualité du vaccin à employer, ainsi que de la création d'établissements publics de vaccine.—La vaccination sera naturellement gratuite.

LEG.—Mme Lenoir-Jousseran, décédée à Paris, a légué dix millions aux pauvres de Paris pour la création d'un hôpital dans la banlieue.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTRÉAL.—À une séance extraordinaire tenue le 29 Avril 1874, sous la présidence du Dr. J. P. Rottot, le rapport du comité sur les amendements à la loi concernant l'étude et la pratique de la Médecine, fut pris en considération. Plusieurs clauses de ce rapport furent discutées et adoptées avec quelques amendements.

RESPONSABILITÉ MÉDICALE.—Mme Pickles a toujours attribué la mort de son mari survenue il y a un an environ, à la faute du médecin qui l'a soigné, le docteur J. H. Pitman. Le 20 Avril dernier, elle fit venir le Dr. sous prétexte de lui payer ses honoraires. La dame, le faisant asseoir, lui dit d'écrire son reçu. Le docteur répondit qu'il désirait d'abord recevoir l'argent et qu'il donnerait ensuite le reçu. La contestation s'éleva et la veuve appela ses deux fils à l'aide. Ceux-ci se montrant aussitôt à une fenêtre donnant sur l'appartement tirèrent deux coups de fusil sur le docteur, mais sans l'atteindre. M. Pitman s'élança hors de la maison, mais comme il traversait la cour, une troisième détonation retentit et la charge d'un fusil vint se loger dans sa joue gauche. Il n'en mourra pas, mais il se peut qu'il ait un œil perdu. Les deux jeunes gens Charles et Julien Pickles ont été arrêtés, emmenés à Saint-Louis et écroués en attendant de passer en jugement comme accusés de tentative de meurtre.